

RCS : BLOIS

Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00685

Numéro SIREN : 537 722 829

Nom ou dénomination : A2GEVIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2018 sous le numéro de dépôt 2261

20183
2161

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A2GEVIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €

26, Mail des Platanes
41200 Romorantin Lanthenay

Nicolas Champs

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

21, Rue de Clocheville
37000 Tours

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société A2GEVIE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A2GEVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'actif immobilisé, les créances clients et les autres produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 22 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a horizontal stroke.

Nicolas Champs

BILAN



1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2GEVIE		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
26 MAIL DES PLATANES		41200 ROMORANTIN LANTHENAY	
Numéro SIRET* 53772282900018		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2017		31/12/2016	
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	589 810	589 810
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	24 679	8 456
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	66 558	88 644
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	1 615	415
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC	28 800	
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	41 000	41 000
TOTAL (II)		BJ	BK	91 238	728 324
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW	6 126	6 288
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	49 689	84 731
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	100 550	40 418
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE	515 000	565 000
I	Disponibilités	CF	CG	119 251	132 156
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 165	1 152
TOTAL (III)		CJ	CK	49 689	829 746
G	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	140 927	1 558 070
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. *		Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2GEVIE		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	647 678	377 675
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	218 375	285 003
	Subventions d'investissement	DJ	2 987	3 507
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	880 040	677 184
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	95 195	129 248
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO	95 195	129 248
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	140 663	260 276
	Emp. et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	157 260	167 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 335	84 655
	Dettes fiscales et sociales	DY	113 965	149 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 651	
Compt. régul.	Autres dettes	EA	62 740	89 852
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	538 613	751 637
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 513 848	1 558 070
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	467 398	606 024
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	674	20 714

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2GEVIE								Néant	*
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	32 390	FH		FI	32 390	45 281	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	32 390	FK		FL	32 390	45 281	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	2 724	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	97 868	12 216
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 944 617	2 178 716
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 077 599	2 236 213
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		-507
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*						FU	83 189	96 964
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	737 665	684 855
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	68 730	78 290
	Salaires et traitements*						FY	695 927	737 054
	Charges sociales (10)						FZ	207 655	219 709
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*						GA	22 668	25 942
	Dotations - dotations aux provisions						GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	49 689	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	66	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 865 590	1 842 309
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	212 009	393 904	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	10 935	297
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	38	75
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	10 973	372	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 619	13 653
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	7 619	13 653	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 353	-13 281	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	215 363	380 623	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2GEVIE		Néant		*
			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	81 073	19 424
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	81 073	19 424
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		27
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	1 278	221
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 278	248
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	79 794	19 177
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	76 782	114 797
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 169 644	2 256 009
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 951 269	1 971 007
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	218 375	285 003
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	1 944 522	2 178 715
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY	24 000	
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HP		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au 8))	HQ		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
	(9) Dont transfert de charges	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	97 868	2 645
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A8 Obl. A9	A4			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
TVA MIXTE N.DEDUC.2014/REPRIS				16 179
TROUVE MICHELINE/01.2015 SORTI				1 929
SOEUR COUPE+GOUM+RAGOT/2013				3 000
FACTS EDF		101		
FACTS ORANGE ANT.		174		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée : 12 mois

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	☒
Coûts d'emprunts activables		☐	☐	☒
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		☐	☐	☒
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	589 810			589 810
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 477	762	1 227	32 012
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	142 351	7 709	8 937	141 123
Immobilisations financières.....	41 415	30 000		71 415
Total.....	806 054	38 471	10 164	834 361

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 022	1 839	1 181	24 679
Autres immobilisations corporelles..	53 707	20 830	7 979	66 558
Total.....	77 729	22 669	9 160	81 238

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Frais d'établissement :**

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	589 810
Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	60				
Autres immobilisations corporelles	L	60				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

--

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	69 800		69 800
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	180 036	180 036	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	52 768
Disponibilités.....	8 711

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances		49 689		49 689
Autres postes d'actif.....				
Total.....		49 689		49 689

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social (actions ou parts) :**

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	1 000	100,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	1 000	100,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	140 663	69 446	71 218	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	52 335	52 335		
Dettes fiscales et sociales.....	113 965	113 965		
Dettes sur immobilisations.....	11 651	11 651		
Autres dettes.....	220 000	220 000		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	638 613	467 396	71 218	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	674
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	10 461
Dettes fiscales et sociales.....	63 036
Autres dettes.....	2 082

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

--

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés

Intérêts sur emprunts..... 108
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

--

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

--

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements reçus.....

--

Autres informations significatives**UTILISATION DU CICE**

LE CICE 2017 a été utilisé pour l'amélioration et le financement de la compétitivité de l'entreprise, notamment par des efforts en matière d'investissements et de reconstitution du fonds de roulement.

DETAIL FILIALES ET PARTICIPATIONS

SCI LE TOUCAN 973/CAPITAL 4000€ / % DE DETENTION 30%/120 PARTS A 10€/ CA N-1 ZERO/ BENEf.N-1 ZERO

SAS A2GEVIE 973/ CAPITAL 4000€ / % DE DETENTION 10% / 40 ACTIONS N°361 A N° 400 A 10€/ CA N-1 ZERO / BENEf.N-1 ZERO



**Procès-verbal
de l'assemblée générale
du 30 juin 2018
de la SAS A2GEVIE.**

Lettre remise en main propre

Le 15 juin 2018

Cher associé,

Je vous informe que l'**assemblée générale ordinaire** de notre société se tiendra le **30 juin 2018 à 16 heures**, au siège social, 26 mail des platanes à Romorantin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017** et quitus à la Présidence,
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En outre, pendant le délai de 8 jours précédant l'assemblée, les documents sont tenus à votre disposition au siège social de la société.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas être présent à cette assemblée générale, vous avez la faculté de voter par correspondance à l'aide du bulletin de vote annexé à la présente convocation.

Vous pouvez également vous faire représenter par la personne de votre choix en remplissant le pouvoir ci joint. Ces documents devront être remis à Mme AVENIERE Marjorie au plus tard dans les 8 jours précédant l'assemblée.

Je vous rappelle également que vous avez la faculté, à compter de la présente convocation, de poser par écrit des questions à la présidence, auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, cher associé, en l'expression de ma considération distinguée et dévouée.

Marjorie AVENIERE





SAS A2GEVIE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 26 ; Mail des Platanes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
RCS BLOIS - 537 722 829

Assemblée générale Ordinaire réunie le 30 juin 2018

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 30 juin à 16 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social, 26 mail des platanes à Romorantin sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Monsieur Nicolas Champs, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué en date du 18 juin 2018, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Madame Marjorie Aveniere en qualité de Présidente de la société. Monsieur Henri Aveniere est désigné comme Secrétaire.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir

Madame Marjorie Aveniere titulaire de

HUIT CENT ACTIONS ci **800 actions ;**

Monsieur Henri Aveniere titulaire de

DEUX CENT ACTIONS ci **200 actions.**

Total des parts présentes ou représentées : **1.000 actions**

soit la totalité (100 %) du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MA

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017** et quitus à la Présidence,
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de **218 375 €**.

L'assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés est nul.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Présidente et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L-227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de **218 375 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	218 375 euros
Distribution.....	0 euros
Autres réserves	218 375 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves sera porté à la somme de **866 053 €**.



Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Fait à Romorantin le 30 juin 2018



AVENIERE Henri
Associé

SAS A2GEVIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 mail des platanes
RCS de Blois n ° 537 722 829



Assemblée générale du 30 Juin 2018

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° activité au cours de l'exercice écoulé

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

Exercice clos le : 31/12/2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Taux d'évolution
Achat de matières premières et autres approvisionnements	83 189	96 964	-14.21 %
Autres achats et charges externes	737 665	684 855	+7.71 %
Salaires et traitements	695 927	737 054	-5.58 %
Charges sociales	207 655	219 709	-5.49%

Le total des produits d'exploitation a diminué de 7.09 % au cours de l'année 2017.

**La proportion des salaires et charges dans le montant total des charges est de 86.49 %
Ce poste représente également 43.5 % de l'ensemble des produits.**

LA

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se termine donc par un résultat positif de 218 375 euros pour un bénéfice de 285 003 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (Soit une régression de 23.38 % par rapport au résultat de 2016.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 513 K€ contre 1.558 K€ pour l'exercice précédent, incluant des capitaux propres d'un montant de 880 K€ contre 677 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le commissaire aux comptes de la société relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

2° Bilan de l'activité en 2017

1- Constats

1-1- Fréquentation de l'établissement et durée des séjours

La tendance se confirme encore en 2017 avec des entrées en institution de plus en plus tardives et des personnes de plus en plus dépendantes. La durée moyenne des séjours est de 24 mois et en conséquence un taux de rotation plus élevé.

L'âge plus avancé des résidents et des pathologies plus graves au moment de l'admission se traduisent par des décès plus fréquents. (82% de l'origine des sorties de l'établissement)

Nous observons aussi quelques départs de résidents vers des établissements publics en raison de ressources insuffisantes pour couvrir le reste à charge.

Ainsi l'EHPAD Résidence La Salamandre a comptabilisé en 2017, 27 entrées et 35 sorties.

Origine des entrées :

70% des résidents proviennent du milieu hospitalier pour 30% du domicile ou d'autres établissements.

Taux d'occupation : 92 %

Il est en recul pour l'année 2017 en raison de la fermeture temporaire de 4 chambres de l'unité sécurisée

« La Séquola » et de deux chambres de l'établissement principal suite aux dégâts occasionnés par la foudre le 9 juillet (Importants dégâts électriques et chute d'un arbre centenaire sur la toiture de l'un des bâtiments.

Origine géographique des résidents

72% sont d'origine de la commune de Romorantin.

24% sont originaires d'autres communes du département

4% proviennent d'autres départements

Pyramide des âges

De 57 à 75 ans : 14 % des résidents

De 76 à 85 ans : 17 % des résidents

De 86 à 90 ans : 35.7 % des résidents

De 91 à 99 ans : 33.3 % des résidents

87% des résidents ont plus de 75 ans et 70 % ont plus de 85 ans, ce qui confirme la tendance au vieillissement des résidents en EHPAD.

L'âge moyen des résidents est de 87 ans et 67 % sont en GIR 1-2

Nombre de journées d'hospitalisation : 322 + 22 % par rapport à 2016

1-2- Image de l'établissement

L'établissement est de plus en plus confronté à un environnement concurrentiel avec des offres pas toujours très lisibles : Nouveaux modes d'hébergement et difficultés parfois pour les familles de les différencier, renforcement du maintien à domicile...

Nous sommes astreints à faire plus de communication envers les familles pour expliquer la nature des prestations proposées en EHPAD et la différence avec d'autres formes d'hébergement.

Nos actions de communication visent donc à positionner notre établissement en tant qu'EHPAD médicalisé dédié à des personnes de plus en plus dépendantes.

L'EHPAD Résidence La Salamandre est perçu comme un établissement agréable bénéficiant d'un environnement privilégié, à taille humaine et avec une ambiance familiale.

Les résidents et les familles sont dans l'ensemble satisfaits des prestations de l'EHPAD (restauration, hébergement, soins...)

Les évaluations internes et externes nous ont permis de fixer des objectifs d'amélioration

C'est pourquoi l'équipe de Direction s'attache à mettre en œuvre une démarche de qualité permanente qui tient compte de l'évolution de la typologie de nos résidents et des besoins des familles.

En effet nous avons initié en 2015, une démarche qualité ayant pour objectifs principaux d'améliorer la qualité de prise en charge des résidents. Des actions portant sur l'organisation interne des services, l'adaptation de l'Ehpad à son environnement et aux évolutions réglementaires ont été mises en œuvre.

Ces mesures ont permis de valoriser le savoir-faire des équipes, d'améliorer les relations avec les familles et de renforcer les liens de confiance. De même ces actions ont aussi contribué à améliorer la satisfaction des usagers et à les fidéliser.

Ainsi, la qualité de ce travail réalisé avec les équipes et les actions de communication externes commencent à porter leurs fruits.

1-3- Aspects financiers

L'exercice budgétaire 2017, comme les années précédentes, subit les effets de l'évolution à la hausse des coûts fixes notamment ceux de l'énergie, des denrées alimentaires et des charges de personnel. Cependant, l'année 2017 confirme l'amélioration des résultats constatée les années précédentes, grâce à un bon taux de remplissage et à la bonne image de marque de l'établissement.

MA

2 – La vie sociale de l'établissement

2-1 – L'animation et vie sociale

L'année 2017 a permis la continuité des projets inscrits dans le projet d'établissement. Il s'agit principalement du projet multidimensionnel et intergénérationnel « Environnement, bien être, santé et citoyenneté »

Les actions mises en œuvre dans ce projet portent sur la connaissance et la préservation de la biodiversité du parc de l'établissement, le jardinage, la pratique d'activités artistiques et culturelles auxquelles s'ajoutent les activités de gymnastique douce, d'entretien de la mémoire.

Les résidents apprécient aussi les nombreuses activités proposées chaque semaine : Chorale, jeux de société, lotos, lecture de la presse, films...) Ils attendent aussi avec impatience les temps forts que sont les Fêtes, les anniversaires, les spectacles, les thés dansants... Immuables repères dans le temps qui passe, mais qui suscitent le désir de vivre et de bien vieillir.

Evidemment, nous sommes attentifs aux demandes des résidents et nous nous efforçons autant que possible de les satisfaire.

2-2- La restauration

Les commissions de menus organisées tous les mois, soulignent la satisfaction globale des résidents concernant la restauration. Ils apprécient particulièrement les temps forts gastronomiques comme la semaine du goût et les repas festifs de la fin de l'année.

Cette commission s'inscrit aussi dans une démarche participative des résidents à l'amélioration de la qualité de leur séjour.

Cette commission est composée de représentants des résidents, de l'équipe de cuisine, de l'infirmière coordonnatrice, de la Présidente du Conseil de vie sociale et du représentant de la Société API restauration.

2 -3 Evènement exceptionnel : Dégâts occasionnés par la foudre le 9 juillet 2017

Un violent orage s'est abattu sur la ville de Romorantin, le 9 juillet 2017 vers 20h.

Notre établissement a été particulièrement impacté. En effet un Séquoia tricentenaire positionné au cœur du jardin de l'unité sécurisée a été frappé par la foudre. Le foudrolement a entraîné une explosion de l'arbre et plus de la moitié du tronc principal ainsi que de très grosses branches sont tombées en flèches sur la terrasse du bâtiment principal, sur la toiture de l'un des pavillons de l'unité sécurisée ainsi que dans le jardin. Fort heureusement il n'y a pas eu de victime ni de blessés.

Par contre les dégâts matériels ont été considérables : dégâts électriques, dégâts des eaux, trous dans la terrasse du bâtiment principal et dans la toiture de l'un des pavillons de l'unité sécurisée nécessitant le déplacement temporaire de certains résidents et la fermeture des 4 chambres du pavillon.

Le coût financier est très élevé et n'est pas entièrement couvert par les assurances.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
La société n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous espérons maintenir le taux d'occupation à un niveau comparable à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2017. De ce fait, nous devrions maintenir une situation excédentaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 218.375 euros de la manière suivante :

Distribution..... 0 euros

Autres réserves 218.375 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves sera porté à la somme de 866.053 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2014	0 €		0 €
31 décembre 2015	0 €		0 €
31 décembre 2016	15 000		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

1/11

DELAIS DE REGLEMENT

Notre système d'informations ne nous permet, en l'état actuel, de produire cette information.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1° Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Notre société ne contrôle aucune autre société.

2° Prises de participations

Notre société a pris une participation de 30% dans le capital de la société SCI LE TOUCAN 973, soit un montant de 1200 € en date du 28 avril 2017.

3° Cession de participations croisées

Notre société ne détient pas de participations croisées.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé est nulle.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

La Présidente



AGENCE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
A2GE
S. A. R. L.
24, rue de la République
97400 NOUAKHOUT
Tel 01 54 71 04 02
Capital des Elèves du Lycée

[Handwritten mark]

Assemblée générale du 30 juin 2018 de la SAS A2GEVIE.

Feuille de présence



Nom Prénom	Fonction	Signature
AVENIERE Marjorie	Présidente 800 actions	
AVENIERE Henri	Associé 200 actions	